

L'IA assignée au Tribunal

Le Grand amphithéâtre de la faculté de droit a été le théâtre d'un procès bien particulier le 11 avril dernier. Dans le cadre des #IADATES co-organisés par le département des Alpes-Maritimes, le Syndicat mixte de la Maison de l'Intelligence artificielle, le SICTIAM et l'Institut EuroPIA, l'IA a été assignée en justice devant Xavier Latour, doyen de la faculté de droit et science politique, et Marina Teller, présidente de cette Cour de circonstances.



© AdobeStock

Inspiré par le concept des Cours suprêmes en droit, le procès fictif de l'IA a accueilli les praticiens azuréens de la tech pour un débat stimulant. Au menu, mise en accusation des intelligences artificielles et cas d'usage controversés en adoptant le format d'un tribunal fictif. Implications sociales, impacts sociaux, enjeux juridiques et règlementaires ont été passés à la moulinette des experts. En fin de journée, la Cour a rendu son verdict sur les différents chefs d'accusation. Alors... ? Coupable ou non coupable ? Force est de constater que les avis restent encore partagés. Pour le moment.

La Cour

Écouter en toute impartialité, réfléchir sur les enjeux et tendances, être le maître du temps, veiller au bon déroulement des échanges, énoncer le verdict final de son thème.

Les jurés

Écouter les différents chefs d'accusation, délibérer avec les juges afin de rendre un verdict spécifique à chaque thème, présenter les axes d'amélioration possible au public à la fin de la séance, avant le verdict.

Les témoins

Ils témoignent selon leur domaine de compétences sur le thème attribué et répondent aux questions posées par les avocats.

Ceux et celles qui ont fait ce procès :

Professeur Marina Teller (présidente de la Cour); Maître Jean-Louis David et professeur Grégory Lewkowicz (les Juges); Alexandre Ozararat, Laurent Pulinckx, Diana Sebbar, Philippe Derepas (les Jurés), Laurent Kratz (le Procureur), Djamila Aouada (l'Avocat de la défense), Silvia Andriotto, Frank Roessig, Stéphanie Lopez, Pascal Staccini, Yannick Huchard, Yannik Nakos. ●



Voir le procès